

Portrait social de la Savoie

Focus de la PFoss n°25

Janvier 2018

Dynamisme démographique soutenu en Savoie

Au 1^{er} janvier 2014, le département de la Savoie compte 426 924 habitants et représente 5,5 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel moyen de 0,76 %. La Savoie est un département dynamisé par des migrations favorables, mais son excédent naturel reste modéré du fait du vieillissement de la population (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

À l'horizon 2050, selon les dernières projections de l'Insee, la Savoie aurait une croissance démographique supérieure à la moyenne régionale, mais avec un vieillissement de la population plus prononcé que dans d'autres départements de la région (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	426 924	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 0,76 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La Savoie, un des départements les plus riches de la région

La moitié de la population de la Savoie vit avec des revenus disponibles supérieurs à 21 441 euros annuels (soit 1 787 euros mensuels) en 2014. La Savoie présente, en Auvergne-Rhône-Alpes, un revenu médian parmi les plus élevés avec l'Ain et le Rhône, loin cependant derrière la Haute-Savoie. De même, les ménages savoyards les plus modestes déclarent des revenus disponibles plus élevés. Un quart des habitants les plus pauvres vivent en Savoie avec des revenus inférieurs à 16 280 euros annuels (soit 1 357 euros mensuels), niveau supérieur à la valeur régionale. En 2014, 10,4 % des Savoyards vivent sous le seuil de pauvreté, taux le plus bas de la région après la Haute-Savoie.¹

¹ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

	Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	21 441	20 944	20 369
1 ^{er} quartile des revenus 2014 (€)	16 280	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	10,4 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

5,4 % des demandeurs d'emploi allocataires de l'ASS, taux parmi les plus bas de la région

Au 31 décembre 2015, la Savoie compte 30 274 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département concentre 4,8 % des DFEM présents en Auvergne-Rhône-Alpes.

La Savoie enregistre 1 648 allocataires de l'ASS. Les allocations ASS concernent 5,4 % des demandeurs d'emploi en fin de mois, taux le plus bas de la région après la Haute-Savoie et nettement inférieur à celui de la région (7,1 %).

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes
DEFM 2015	30 274	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	59,9 %	63,8 %
DEFM A en 2015	18 135	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

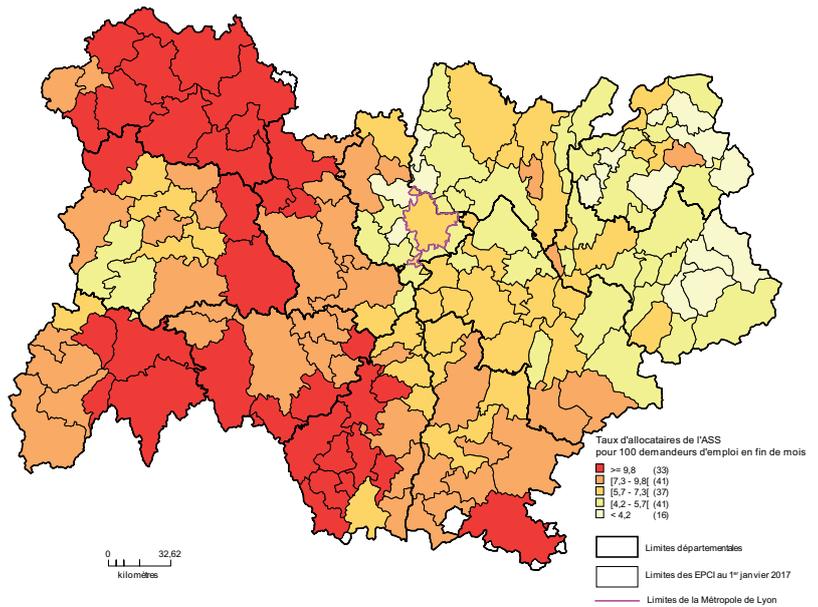
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

En Savoie, le poids du chômage de longue durée parmi les demandeurs d'emploi est le plus élevé dans la communauté de communes de Val Guiers qui présente un taux supérieur à la moyenne régionale. Les communautés de communes Coeur de Maurienne Arvan et Chambéry Métropole - Coeur des Bauges sont ensuite les plus touchées du département.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Présence modérée de foyers allocataires à bas revenus en Savoie

Présence modérée de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus en Savoie

En Savoie, en 2015, 44 108 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 10,3 % de la population du département, niveau inférieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). La Savoie est, après la Haute-Savoie, le Nouveau Rhône et l'Ain, le département où ce taux est le plus bas, révélant un territoire relativement épargné par la pauvreté.

Certains territoires infra-départementaux présentent toutefois des phénomènes de précarité, notamment en milieu urbain. Les communautés d'agglomération de Chambéry Métropole - Coeur des Bauges et d'Arlysière ont les parts de personnes vivant dans un foyer allocataire à bas revenus les plus élevées du département (respectivement 12,6 % et 12,0 %). Certaines communautés de communes situées en zone de montagne ont une moindre part de leur population vivant dans un foyer allocataires à bas revenu, notamment Les Versants d'Aime, Val Vanoise Tarentaise, Haute Tarentaise et Maurienne Galibier. La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette est, elle aussi, épargnée par cette précarité.

19 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 11 327 allocataires de prestations sociales de la Savoie ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité. La Savoie est le 4^{ème} département le moins concerné de la région après le Nouveau Rhône, la Haute-Savoie et l'Ain.

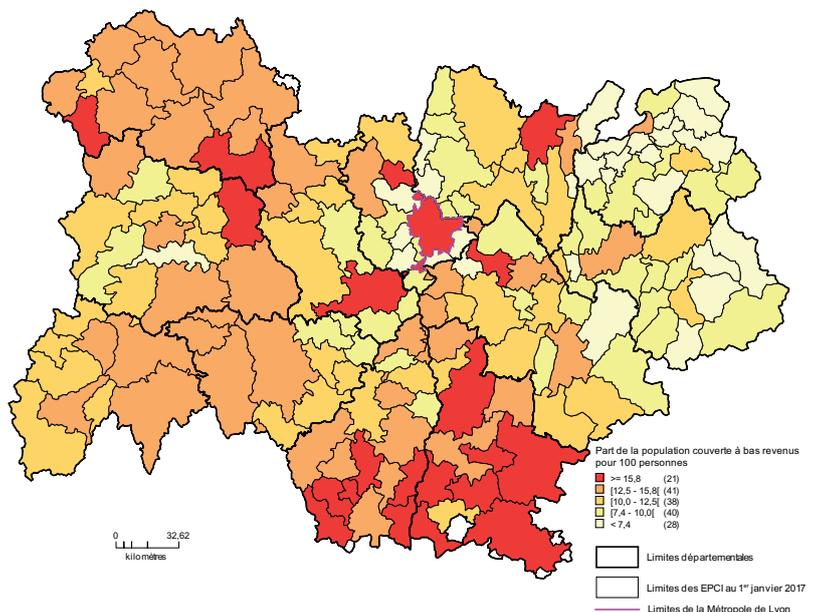
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

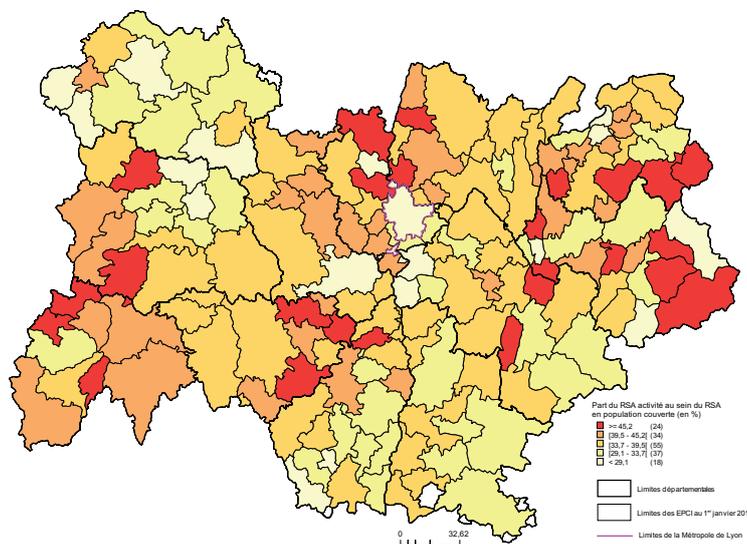
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Poids élevé des bénéficiaires du RSA activité parmi les bénéficiaires du RSA

En 2015, en Savoie, 16 665 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 3,9 % de la population du département. Cette part est inférieure à la moyenne régionale (6,2 %) et à la moyenne observée pour la France métropolitaine (7,8 %). La Savoie est, après la Haute-Savoie, le département le moins touché par le RSA.

Le RSA socle La composante « activité » du RSA soutient financièrement les familles dont les revenus d'activité sont faibles en leur apportant un complément de ressources. En Savoie, le poids des personnes couvertes par le RSA activité au sein de la population couverte par le RSA est relativement élevé. Ce résultat s'explique, notamment, par la présence importante dans les zones de montagne de travailleurs saisonniers qui ont un statut et des conditions d'emploi plus précaires. Le poids du RSA activité est ainsi plus prononcé dans les communautés de communes où se trouvent de grands domaines skiables alpins (les Versants d'Aime, Val Vanoise Tarentaise, Haute-Maurienne Vanoise) mais aussi les communautés de communes de Yenne et de Porte de Maurienne.

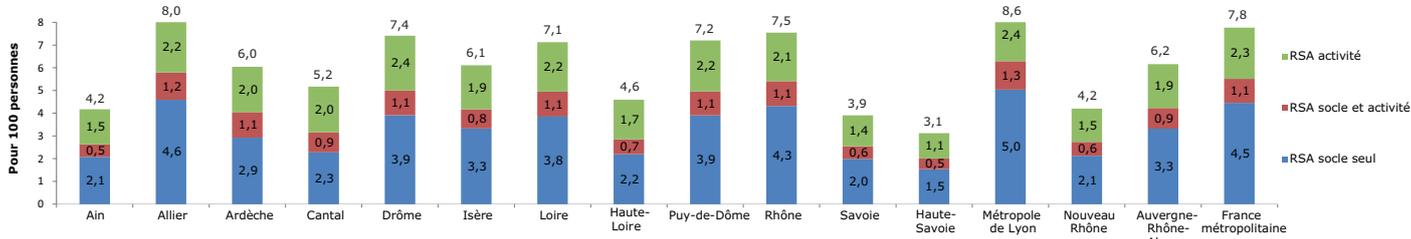
Part du RSA activité au sein du RSA en population couverte au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante

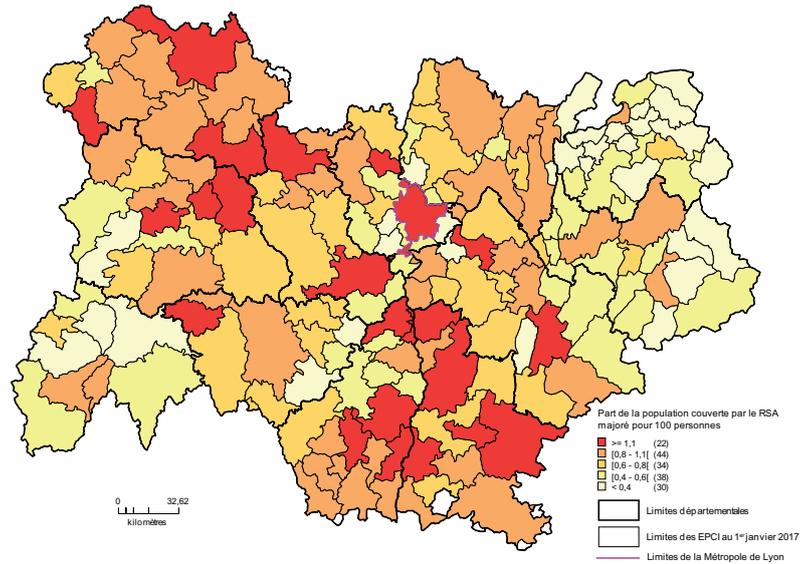


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 2 537 personnes vivent dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015 dans la Savoie, soit 0,6 % de la population. Ce taux est inférieur à la moyenne régionale. Ces allocataires, plus éloignés du marché du travail, sont, en général, concentrés dans les agglomérations, ici, l'agglomération Chambéry Métropole - Coeur des Bauges et Arlysière. Le taux le plus élevé du département est relevé au sein de la communauté de communes Coeur de Tarentaise.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



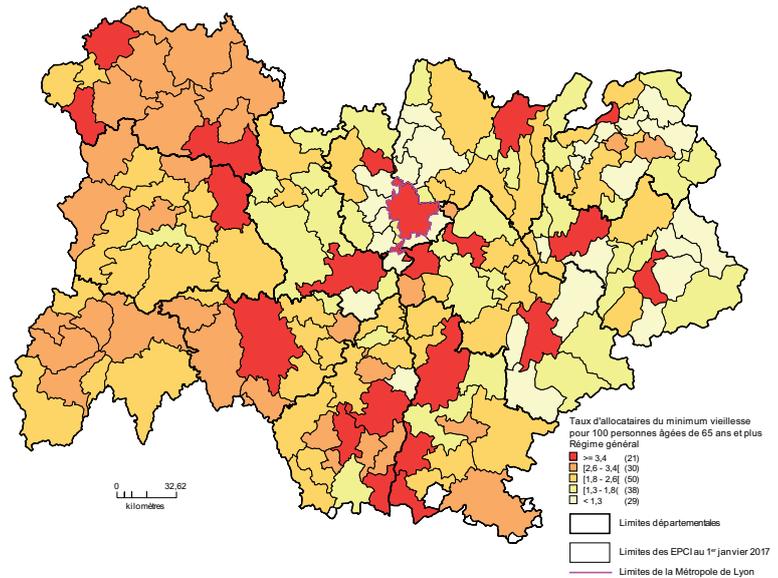
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

2,2 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

En Savoie, au 31 décembre 2015, 1 760 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 2,2 % de la population départementale des 65 ans et plus, un des taux les plus bas de la région. Toutefois, ce résultat doit être nuancé : les données, portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général, excluent la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA présentes majoritairement en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr

Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org